

N° 2

BULLETIN MUNICIPAL

DE



LE MOT DU MAIRE

=====

Ce deuxième numéro du bulletin municipal me donne l'occasion en ce début d'année de présenter à tous les habitants de LOUVIGNE mes Meilleurs Voeux de Nouvel An.

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour adresser à chacun d'entre vous des Voeux de bonne santé, de bonheur familial et de réussite professionnelle.

Dans le monde agité où nous vivons actuellement, LOUVIGNE se doit de rester un lieu où il fait bon vivre.

Vous lirez dans les pages de ce bulletin :

- les dates des festivités retenues par les différentes associations locales ;
- les décisions du Conseil Municipal en ce qui concerne les aménagements sportifs, car de nombreux jeunes actuellement pratiquent le football, ce qui permet de maintenir chez les jeunes un esprit de camaraderie et d'épanouissement.

Au lotissement "Les Logis du Pré de la Fontaine" quelques pavillons viennent d'être habités tandis que d'autres constructions sont en voie d'achèvement.

J'arrête là ces quelques lignes en me tournant vers vous, car ce n'est que tous ensemble jeunes et moins jeunes que nous pourrons construire l'avenir de notre commune.

Bonne année en toute sympathie.

Le Maire,

CL. LANDELLE.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

COMPTE ADMINISTRATIF 1982

Les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

- dépenses. 757 173,26
- recettes. 878 638,88
- soit un excédent de 121 465,62

Section d'investissement :

- dépenses. 175 368,32 avec un reste à réaliser de 8 063,24
- recettes. 197 146,35 avec un reste à réaliser de 10 000
- soit un excédent de 21 778,03

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983

Il est voté à l'unanimité et s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- Section de Fonctionnement : 148 373
- Section d'investissement : 243 792

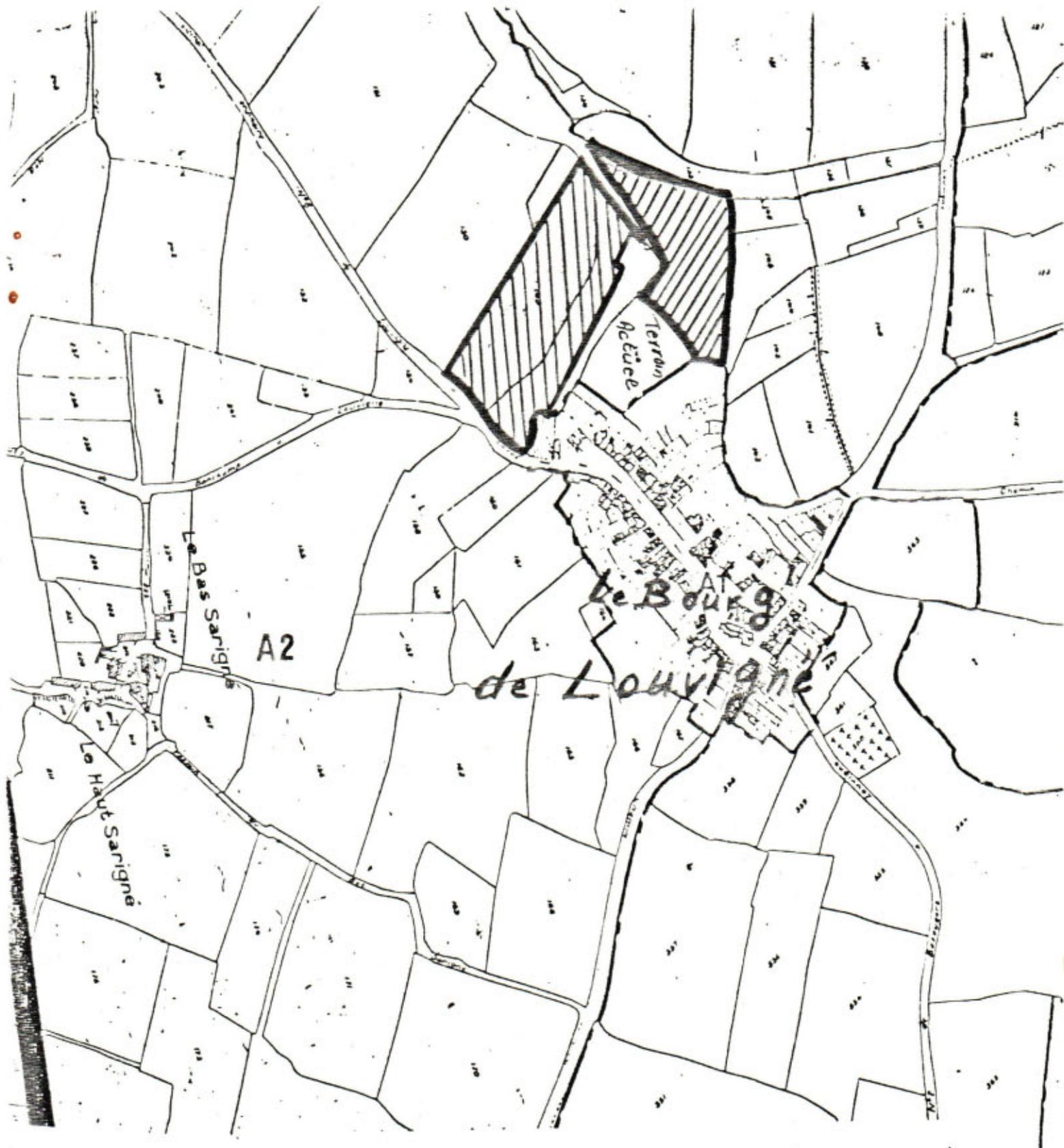
A la section d'investissement il est ouvert de nouveaux programmes à savoir, l'achat d'une tondeuse à gazon pour une somme de 10000 F et l'aménagement d'un complexe sportif comprenant l'achat du terrain et une première tranche de travaux, soit 223 795 F.

COMPLEXE SPORTIF

Il a été décidé d'acquérir un terrain d'une superficie d'environ 4 hectares pour la somme de 160 000 F. environ. Les frais notariés d'arpentage et de clôture étant à la charge de l'acheteur.

La première tranche de travaux comprendra l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football ainsi que l'éclairage.

Un emprunt de 190000 F. est sollicité près de la Caisse d'Epargne de LAVAL pour une durée de 15 ans au taux de 11,75 % .



● Légende



Terrain que la Commune a décidé d'acheter

LOGEMENT DE L'ECOLE

Le garage est loué à un particulier à compter du 1er Novembre 1983.

Le Logement sera occupé à compter du 1/01/84 par un autre locataire. Pour une raison pratique le compteur électrique faisant fonctionner le chauffage, de la classe sera déplacé du logement.

ADHESION DE LA COMMUNE à l'A.D.D.M.

Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la Commune à l'Association Départementale pour le Développement Musical en Mayenne pour les enfants de l'école. Cette participation sera de 351 F. Ces crédits seront inscrits au Budget primitif 1984.

GARDERIE

Contrairement aux rumeurs qui circulent la garderie fonctionne toujours aux jours et heures suivants :

Période scolaire

Lundi - Mardi - Jeudi et vendredi : de 7H.15 à 9H. et de 17H. à 18H.45.

Mercredi et les vacances : de 7H.15 à 18 H.30

Les services de garderie et de cantine seront fermés du 2 Avril 84 au 7 Avril 1984.

Il va être étudié une animation par des bénévoles pour les enfants afin d'avoir une fréquentation plus assidue pendant la période des vacances.

A compter du 1er Janvier 1984, les tarifs sont les suivants :

- journée scolaire matin ou soir..... 7,50 F.
- journée scolaire matin et soir..... 10,00 F.
- journée non scolaire..... 16,00 F.
- demi-journée non scolaire..... 10,00 F.

CANTINE

Les tarifs seront révisés en fonction de l'augmentation qui sera faite par la Commune d'ARGENTRE, collectivité fournissant les repas à la Commune de LOUVIGNE.

JOURNEE DU MAIRE

Le Maire accorde une journée supplémentaire de vacances et propose à l'Inspection Académique la date du 1er Juin 1984.

CLASSE DE MER

Par vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal accorde une subvention de 10 500 F. sur 2 ans pour une classe de mer à l'Association des Parents d'Elèves de LOUVIGNE, celle-ci étant chargée d'assurer le complément de financement et l'organisation matériel de cette classe.

INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable aux propositions faites par Monsieur le Préfet, Commissaire de la République et le Conseil Départemental de l'Enseignements Primaire, à savoir :

- La majoration de l'indemnité de logement qui passerait de 3 297,55 F. pour un instituteur célibataire à 6 680 F, et de 4 396,73 F. à 8 350 F. pour un instituteur marié.

Le Conseil Municipal propose que les indemnités soient augmentées suivant l'indice du coût de la Vie.

CENTRE DE SOINS

Ce centre est géré par l'Association d'Aide à Domicile en milieu rural et continu à être à votre service pour les soins à domicile
 Permanence : Place de l'Eglise à SOULGE SUR OUETTE - tél. 02/30/49
 de 12 heures à 12 H. 30 et de 16H30 à 17 H. sauf le dimanche

Pour les urgences de Nuit, du Dimanche, des jours fériés, un répondeur vous indiquera le numéro de l'infirmière de service.

Le Conseil municipal a donné son accord pour cautionner l'emprunt du Centre de Soins de SOULGE MESLAY et s'engage pour un pourcentage de 5 % sur l'emprunt de 82 000 F.

Il a également accordé une subvention de 1,50 F. par habitant pour le démarrage de cette association. Ces crédits seront prévus au Budget primitif 1984.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

A compter du 1er janvier 1984, les tarifs sont les suivants :

	<u>LOUVIGNE</u>	<u>HORS LOUVIGNE</u>
- Vin d'honneur	135	245
- Mariage ou banquet	550	875
- Soirée dansante privée	350	550
- Nuit de la St Sylvestre	880	1 100
- Concours de Cartes	250	420
- Assemblée générale	gratuite	320

Toutes les Associations communales une location gratuite par an.

LOTISSEMENT LES LOGIS DU PRE DE LA FONTAINE

A ce jour 25 parcelles sur 33 sont vendues. Les parcelles libres ont une surface de : 558 m2 - 591 m2 - 622 m2 - 627 m2 - 666 m2 - 684 m2 - 705 m2 et 814 m2.

ETAT-CIVIL DE L'ANNEE 1983

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

NAISSANCES

LAPIERRE Laure, les Logis du Pré de la Fontaine, le 28/02/1983
 GUEST Morgane, 2, Rue du Prieuré, le 2 Août 1983
 PEYLET Florent, Chemin de la Doyère, le 6 Août 1983
 MOUSSAY Cyrille, La Corbinière, le 6 Septembre 1983
 MOITEAUX Laetitia, 15, Résidence l'Angelière, le 14 Septembre 1983
 COUPE Mickaël, 18, Grande-Rue, le 1er Octobre 1983
 BESNIER Marc, 1, Résidence de la Porte, le 7 Décembre 1983

MARIAGES

SEITE Yvon et LEGROS Sylvie, le 3 Septembre 1983

TESSIER Frédéric et DESBOIS Valérie, le 8 Octobre 1983

La somme de 525,35 F. a été récoltée à ces deux quêtes et cet argent a été versé au Bureau d'Aide Sociale de Louvigné.

TRANSCRIPTIONS DE DECES

Madame ROUSSEU née DALIBARD Désirée, décédée le 21 Février 1983
 à LAVAL

Monsieur MASSON Marcel, décédé le 18 Décembre 1983 à EVRON.

RECTIFICATIF ET ADDITIF AU BULLETIN N° 1
 =====

TELEPHONE

Pompiers : 37/30/00
 37/30/04
 37/30/17

Perception de LAVAL BANLIEUE : 49.34.43
 Nouvelle adresse : 30, Place de la Gare à LAVAL

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Président : Monsieur LANDELLE Claude
 Membres : Monsieur LEGRAND Jean-Baptiste
 Monsieur CRIBIER Maurice
 Monsieur MARTEAU André
 Monsieur BLOT Roland
 Monsieur BALIDAS Henri
 Madame TOULAUULT Hélène
 Madame LAPIERRE Paulette
 Madame MOUSSAY Madeleine

EMPLOYES COMMUNAUX

Agent de service des écoles	: Madame GUEST	Marie-Thérèse
Agent de service garderie	: Madame DAVID	Madeleine
Agent de service cantine	: Madame BOURNY	Maryvonne
Ouvrier d'entretien de la voie publique	: Monsieur LEGENDRE	Alain

V I E A S S O C I A T I V E

=====

CROIX ROUGE

La quête faite sur la Commune de LOUVIGNE a rapporté 3 754 F. pour l'année 1983.

POUR VOS LOISIRS A LOUVIGNE

RETENEZ CES DATES ! ! ! !

samedi 28/01/1984 : Association Sportive de Football
"Galette des Rois"

vendredi 17/02/84 : Association des A.F.N. de Louvigné
"Concours de Belote"

samedi 25/02/1984 : Association des Parents d'Elèves
"Soirée dansante"

samedi 17/03/1984 : Comité des Fêtes
"Soirée Cabaret - Crêpes et soirée dansante"

mardi 1er/05/1984 : Association Sportive de Football
"Tournoi de sixte de Seniors et Juniors"

Dimanche 17/06/84 : "Fête de l'Ecole"

Dimanche 1er/07/84 : Comité des Fêtes
"Rallye pédestre"

REPAS DES ANCIENS

Les membres du Bureau d'Aide Sociale ont préparé et servi le repas des Anciens de LOUVIGNE, le samedi 17 Décembre 1983, sous la présidence de Monsieur LANDELLE, Maire et de Monsieur Albert DESBOIS et de Mademoiselle Germaine MILLIET, les doyens de la Commune, âgés de 87 ans. Une joyeuse ambiance a régné tout au long de ce déjeuner.

" ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL"

--*-*-* *-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le Comité est composé de 15 membres :

Président d'Honneur	: M. BUCHET	Robert
Président	: M. GENDRON	Yves
Vice-Président	: M. FORTIN	Georges
Trésorier	: M. LE GALLIOT	Jean-Bernard
Trésorier-Adjoint	: M. MARTEAU	André
Secrétaire	: M. DELIGEON	Jean-Pierre
Secrétaire-Adjoint	: M. BARROCHE	Maurice
Membres	: M. BLOT	Roland
	M. GAROT	Daniel
	M. DEFFAY	Pierre
	M. CLAVREUL	Jean-Claude
	M. HOUDAYER	Daniel
	M. FRICOT	Fernand
	M. CRIBIER	Serge
	M. LEBLANC	Jean-Claude
	M. SIMON	Daniel

Entraîneur Seniors : M. SIMON Daniel

Entraîneur Poussins-Pupilles : M. LE GALLIOT Jean-Bernard

Le Club possède actuellement 77 licenciés répartis comme suit :

- 2 équipes seniors avec un effectif de 33
- 4 équipes de jeunes avec un effectif de 44 dont 1 équipe de Cadets - Minimes - Pupilles et Poussins.

Une entente LOUVIGNE-SOULGE a permis de former une équipe cadets et minimes avec un effectif convenable.

Merci à tous les bénévoles qui encadrent les jeunes lors des matchs les week-ends.

Nous lançons un appel aux bonnes volontés qui désireraient participer à l'entraînement des cadets et minimes.

En ce qui concerne les équipes seniors, après un démarrage assez difficile, les 2 équipes se sont bien reprises. Nous sommes arrivés à la trêve et l'équipe A se place 5ème à 3 points des premiers. Quant à l'équipe B, elle est également 5ème mais à 7 points du premier.

